

A.D.D.

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital social de 500.000 euros

Siège social : 16 rue de la Chaussée

02300 CHAUNY

RCS SAINT-QUENTIN 883 954 414

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 1^{er} janvier à 10 heures,

L'associé unique de la société « **A.D.D.** », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 500.000 euros, divisé en 500 actions de 1.000 euros chacune, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social, sis 16 rue de la Chaussée – 02300 CHAUNY.

Sont présents :

- **Monsieur David, René AUDEFROY**, président, non associé,
Demeurant au 23 rue Charles de Gaulle – 02300 Viry Noureuil,
Né le 26 septembre 1977 à Chauny (02),
De nationalité Française.

- « **WARREN** », associée unique propriétaire de 500 actions,
EURL au capital social de 1.000.000 euros,
Sise 16, rue de la Chaussée – 02300 Chauny,
Immatriculée au RCS de Saint-Quentin sous le numéro SIREN 944 506 575,
Représentée **Monsieur David, René AUDEFROY** en sa qualité de gérant.

Soit au total 500 actions présentes sur les 500 composant le capital social de ladite société.

L'associé unique présent à l'assemblée reconnaît expressément avoir été convoqué conformément à la loi.

L'assemblée est présidée par **Monsieur David, René AUDEFROY** en sa qualité de président.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose devant l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la lettre de démission du président,
- le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de **Monsieur David, René AUDEFROY** de ses fonctions de président et quitus,
- Nomination du nouveau président à savoir la société « **WARREN** »,
- Pouvoir pour les formalités.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux votes.

RESOLUTIONS

RESOLUTION N°1 : DEMISSION DU PRESIDENT ET QUITUS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, accepte la démission de **Monsieur David, René AUDEFROY** de ses fonctions de Président à compter de ce jour et lui consent quitus entier et définitif de sa gestion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire remercie **Monsieur David, René AUDEFROY** pour l'ensemble des services rendus à la société durant son mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2 : NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme Présidente de la société :

- « **WARREN** »,
EURL au capital social de 1.000.000 euros,
Sise 16, rue de la Chaussée – 02300 Chauny,
Immatriculée au RCS de Saint-Quentin sous le numéro SIREN 944 506 575,
Représentée **Monsieur David, René AUDEFROY** en sa qualité de gérant.

Qui accepte cette fonction à compter de ce jour.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original afin d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par toutes les parties présentes.

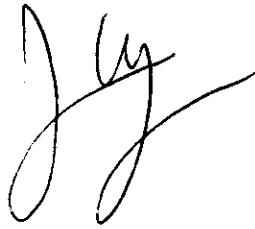
Fait à Chauny,
L'an deux mille vingt-six,
Et le 1^{er} janvier.

Monsieur David, René AUDEFROY,

(« Bon pour démission des fonctions de président » - « Lu et approuvé » + signature)

« Bon pour démission des fonctions de président »

« lu et approuvé »



EURL « WARREN »,

Associée unique.

Représentée **Monsieur David, René AUDEFROY** en sa qualité de gérant.

(« Bon pour acceptation des fonctions de président » - « Lu et approuvé » + signature)

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

« lu et approuvé »

